



Adjointe au maire de Paris chargée des affaires scolaires et de la petite enfance

À l'attention de :
Monsieur Emmanuel Grégoire,
Maire de Paris
Copie à :
Madame Anne-Claire Boux,
Directrice des affaires scolaires
Madame Catherine Baratti-Elbaz,
Directrice des affaires scolaires
Monsieur Jim Bossard,
Directeur adjoint des affaires scolaires

À Paris, le 28 octobre 2026

Objet : Préavis de grève pour les agents de Direction des affaires scolaires du 5 novembre au 31 décembre 2026

Monsieur le Maire de Paris,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la dégradation préoccupante des conditions de travail des agents de la DASCO : **sous-effectifs qui s'aggravent, précarité qui se creuse, épuisement généralisé des équipes, augmentation de la charge de travail des encadrants, manque de moyens et de formations pour répondre aux exigences de sécurité et aux besoins des enfants...**

En effet, malgré la succession de mobilisations des agents ces dernières années, la municipalité s'obstine à ne pas vouloir répondre aux revendications des agents qui demandent des moyens d'urgence pour améliorer les conditions de travail et ainsi garantir la sécurité des enfants.

Cette dégradation des conditions de travail est aggravée par le climat de suspicion généralisée installé ces derniers mois, qui est notamment alimenté par votre politique dites de « Tolérance zéro ».

Une politique qui désigne tous les agents comme des coupables potentiels, multiplie les mesures prises contre les agents signalés sans le discernement nécessaire et fait peser sur eux une épée de Damoclès.

Les pressions et les menaces sont aujourd'hui nombreuses, les agents sont en danger : menaces physiques et verbales, insultes, agent traqué jusqu'à son domicile, photo d'agent placardé sur la voie publique, nom d'agents mis sur les réseaux sociaux....

A cela s'ajoute les interpellations policières d'agents faisant l'objet d'une plainte ou se trouvant être lié à une école où les enquêtes se multiplient. Des actes violents qui peuvent se dérouler sur le lieu de travail (devant les familles, les collègues, les partenaires...) ou au domicile (devant la famille et les voisins...). Dans ce cas votre administration refuse d'attribuer la protection fonctionnelle !

Les conséquences humaines sont lourdes pour les collègues et notamment pour ceux mis en cause (détresse morale, dépression, propos suicidaires...).

Notre organisation syndicale constate que la colère des agents s'étend face à la **politique de répression de la municipalité**. Il n'y aura **pas de protection effective des enfants sans moyens pour répondre aux difficultés structurelles**.

Dans une situation d'urgence, il faut des moyens d'urgence !

Notre organisation syndicale dépose un préavis de grève portant sur les revendications suivantes :

- L'établissement d'une échelle de mesures cohérente et identiques pour tous les agents (quel que soit leur statut), basées sur des critères objectifs garantissant un discernement et la fin des dérives de certaines procédures abusives ;
- Un accompagnement renforcé et le respect des droits des agent.es suspendu.es (accompagnement de représentant.es du personnel, droit au contradictoire, accompagnement et soutien par la Ville des équipes impactées, maintien de toute la rémunération y compris pour les vacataires, remplacement des agents suspendus) ;
- La réduction des taux d'encadrement pour passer à 1 adulte pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire sur l'ensemble des temps périscolaires ;
- La création d'au moins 600 postes d'AAAS et de 300 ASEM pour renforcer les équipes et les CAR (pour des remplacements par des professionnel dès le 1^{er} jour d'absence) ;
- Le passage à 1 ASEM par classe ;
- La contractualisation immédiate de tous les vacataires permanents ;
- La titularisation des AAAS contractuels ;
- La titularisation des AREM/ATEM (remplissant les conditions de nationalité) ou l'extension des contrats, et leur professionnalisation (missions d'entretiens des locaux, aide à l'hygiène corporelle des enfants de maternelle sur tous les temps) ;
- La réduction des surfaces attribuées aux ATE ;
- L'augmentation immédiate de 400€ de l'IFSE pour tous agents, l'extension de la prime « école complexe » et le versement de la prime REP/REP+ à tous les agents ;
- Assurer un véritable plan de formation qualifiante avec l'attribution des formations au BPJEPS puis au DEJEPS pour tous les REV et au BPJEPS pour tous les animateurs.
- Création d'un véritable poste d'animateur spécialisé « inclusion » avec une formation reconnue par l'État comme le DEAES (Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social).
- Création d'une prime « d'expertise inclusion » pour les agents des CLAP et des MEI.
- Création d'au moins 300 postes d'éducateurs spécialisés pour renforcer les équipes ;
- Passage en catégorie B des animateurs REVS/REVR/Lecture et des ASEM ;
- Arrêt des « licenciements » de vacataires en cas de signalements, ils doivent bénéficier des mêmes droits que les autres agents !

Afin de permettre aux personnels de se mobiliser, notre syndicat dépose le présent **préavis de grève de 0h à 24h pour toutes les journées du 5 novembre au 31 juillet 2026 inclus** couvrant l'ensemble des agent.es titulaires-contractuel.les-vacataires de la direction des affaires scolaires.

Notre organisation syndicale vous sollicite pour toutes négociations sur les revendications des personnels listées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire de Paris, l'assurance de notre considération.

Pour la CGT AFFAIRES SCOLAIRES

Denise Edmond
Secrétaire Générale

